

REGLEMENT PARTICULIER

La Plume du COC

20 et 21 Novembre 2021

**LE PASS SANITAIRE SERA OBLIGATOIRE POUR L'ACCES AU
GYMNASSE – LES REGLES SANITAIRES EN VIGUEUR SERONT
APPLIQUEES LORS DE LA COMPETITION**

Article 1 : Le tournoi National est ouvert aux joueurs de séries NC à N3 détenteur d'une licence FFBad 2021-22 valide. Le tournoi est ouvert aux joueurs cadets, juniors, séniors, vétérans pouvant jouer en catégories séniors.

Les enfants mineurs doivent être accompagnés d'un adulte responsable.

Article 2 : Les tableaux proposés sont Simple ou Mixte le samedi 20 Novembre 2021 ; et doubles hommes et doubles dames le dimanche 21 Novembre 2021.

Les séries se feront au classement CPPH arrêté le 05/11/2021. La série 1 comportera les plus haut CPPH, jusqu'à la série 5 les plus bas CPPH.

L'organisateur en accord avec le juge arbitre se réserve le droit de regrouper ou d'annuler des séries insuffisamment représentées, ainsi que de modifier les regroupements.

Article 3 : Le nombre de participants est limité 220 joueurs.

En cas de surnombre, sont retenues les inscriptions complètes, payées et reçues par courrier à la date limite d'inscription, cachet de la poste faisant foi.

Article 4 : Le tournoi se déroule au Complexe Omnisport de Choumouroux, 43200 Yssingeaux.

Article 5 : L'inscription est autorisée sur 2 tableaux mais 1 tableau par jour (samedi : simple OU mixte ; dimanche : doubles).

Un joueur ne peut pas s'inscrire dans une catégorie inférieure à son classement.

Article 6 : La date limite d'inscription est le 03 Novembre 2021. Le tirage au sort aura lieu le 06/11/2021

Seules les inscriptions reçues par courrier avec le paiement seront prises en compte. Le paiement est à faire par chèque et peut être individuel ou par le club. Le montant est de 16€ pour un tableau et de 19€ pour 2 tableaux.

Article 7 : L'ordre des matches respecte la numérotation du programme, dans la mesure du possible. L'horaire est donné à titre indicatif.

Article 8 : Une tenue de badminton conforme au règlement de la FFBad est exigée pour participer au tournoi

Article 9 : Tout joueur doit se faire pointer à la table de marque dès son arrivée. Tout joueur ne se présentant pas dans un délai de 5 minutes à l'appel de son nom peut être disqualifié.

Article 10 : tout joueur qui souhaite s'absenter doit en informer les organisateurs et le juge arbitre et avoir l'accord de ce dernier.

Article 11 : Le temps de préparation sur le terrain (tests de volants et changement de tenue compris) est fixé à 3 minutes. 1 terrain d'échauffement à disposition.

Article 12 : Le temps de repos minimum entre 2 matches est de 20 minutes (préparation comprise). Le temps de repos peut être prolongé si le JA le juge nécessaire, et peut être raccourci avec l'accord express des intéressés

Article 13 : Le mode d'arbitrage est l'auto arbitrage.

REGLEMENT PARTICULIER

La Plume du COC

20 et 21 Novembre 2021

LE PASS SANITAIRE SERA OBLIGATOIRE POUR L'ACCES AU GYMNASE – LES REGLES SANITAIRES EN VIGUEUR SERONT APPLIQUEES LORS DE LA COMPETITION

Article 14 : Tout volant touchant une infrastructure du gymnase est compté faute sauf au 1^{er} service où il est compté let. On entend par infrastructure les paniers de basket, la structure du gymnase. Les filins seront toujours let.

Article 15 : Les volants sont à la charge des joueurs. Les volants officiels sont des babolats 3; ils sont en vente dans le gymnase. En cas de litige le volant officiel de la compétition sera retenu

Article 16 : Tout forfait doit être signalé aussitôt par téléphone (0677998571) et par mail à l'organisateur. Tout forfait après le tirage au sort ou pendant le tournoi est à justifier au PLUS TARD DANS LES 5 JOURS après la compétition à la ligue Auvergne Rhône-Alpes de badminton

- par mail sophie.bluy@badminton-aura.org

- ou par courrier 37 route du Vercors 38500 Saint Cassien

Tout forfait après le tirage au sort, non justifié auprès de la ligue, n'entraînera pas le remboursement de l'inscription au tournoi.

Article 17 : En cas de défaillance d'un partenaire inscrit, le joueur peut proposer un nouveau partenaire ayant le même profil afin de conserver son affectation dans son groupe d'origine.

Le partenaire du défaillant devra faire savoir à l'organisation s'il souhaite qu'on lui trouve un nouveau partenaire, ou s'il souhaite retirer son inscription. A défaut, celui-ci sera considéré comme étant au choix et dans la mesure du possible l'organisation lui affectera un nouveau partenaire.

Article 18 : L'utilisation de substances destinées au dopage est prohibée. La personne utilisant un médicament dopant à des fins médicales doit présenter une ordonnance médicale auprès du juge arbitre avant son premier match. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports

Article 19 : Le juge-arbitre est en droit de disqualifier tout joueur qui ne respecte pas un point du règlement. Toute contestation devra être présentée au juge-arbitre par le joueur concerné.

Article 20 : La participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles de ce règlement. Les décisions des JA sont sans appel.

Article 21 : Le club décline toutes responsabilités en cas de vol, perte ou d'accident dans le gymnase.

Article 22 : Au vu des conditions sanitaires, merci de vous munir d'un masque et de gel hydroalcoolique ; et de respecter les règles en vigueur.

Article 23 : Des photos seront prises dans le gymnase durant la compétition, les joueurs acceptent de pouvoir y apparaître sauf mention contraire de leur part.

JA

Bernard BOURET

Fait le 26/08/2021

